



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 70206

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la situation de la filière porcine française. La situation de la filière porcine est aggravée depuis janvier 2014 par l'embargo russe portant sur la viande porcine européenne. Pour les producteurs français, le résultat de cet embargo est catastrophique puisque les éleveurs français de porcs observent une baisse inexorable du cours du porc qui se situe aujourd'hui à 1,21 euro/kg, pour un coût de production moyen d'environ 1,55 euro/kg... Cela équivaut à une perte d'environ 15 euros par porc qui sort de leur élevage. D'autant que la filière du porc français connaît de graves difficultés depuis de nombreuses années et doit sa survie en particulier à la qualité et à la diversité de ses produits ainsi qu'à ses exportations. Et les investissements, générés par la mise en conformité des exploitations, impactent lourdement la situation financière des producteurs. Il lui demande pourquoi les éleveurs français ne bénéficient pas d'aides européennes, comment l'État français entend soutenir sa filière porcine, particulièrement en accélérant la baisse du prix de l'aliment de bétail, en mettant en avant le porc français et en prenant en compte les besoins d'investissement des élevages porcins dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des bâtiments annoncés à Courron il y a déjà un an par le Président de la République.

Texte de la réponse

Le marché de la viande porcine subit une baisse régulière des prix depuis plusieurs mois en lien notamment avec l'embargo mis en place par les autorités russes depuis février 2014 pour des raisons sanitaires. Le Gouvernement a demandé à la Commission européenne d'activer des mesures de marché au niveau européen afin de permettre un rétablissement des cours. Des discussions sont également en cours avec les autorités russes pour lever au plus vite cet embargo sanitaire. En parallèle, le Gouvernement travaille depuis plusieurs mois avec les acteurs de la filière porcine française sur des thématiques d'importance stratégique pour cette filière. Les objectifs sont de maintenir le niveau de performance technique des élevages tout en produisant autrement, d'accompagner les adaptations de l'outil industriel d'abattage-découpe, de gérer la volatilité des prix des matières premières et de mieux valoriser la production porcine française. Plusieurs actions sont mises en oeuvre par les pouvoirs publics pour répondre à ces objectifs. Par exemple, la priorité a été donnée à l'élevage dans le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, doté de plus de 200 millions d'euros par an et qui soutient la modernisation du parc de bâtiments dans un objectif de double performance économique et environnementale. De plus, la mise en place du régime d'enregistrement pour les installations classées doit faciliter la réalisation d'opérations de regroupement ou d'agrandissement tout en maintenant les exigences environnementales. Par ailleurs, différents outils financiers existent pour soutenir les investissements dans l'industrie agroalimentaire. Celle-ci bénéficie aussi pleinement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi mis en place par le Gouvernement pour aider les entreprises à investir et à embaucher. Enfin, la clause de renégociation obligatoire des contrats créée par la loi relative à la consommation doit permettre une meilleure prise en compte des fluctuations du coût des matières premières dans les négociations commerciales entre les différents acteurs du secteur. Les pouvoirs publics et la profession travaillent ensemble pour identifier de

nouveaux débouchés à l'export. Les professionnels de la filière porcine ont intégré la démarche viande de porc français dans la démarche « Viandes de France » lancée par les interprofessions à l'occasion du salon international de l'agriculture 2014. Le logo « Le porc français » garantit l'origine française de la viande de porc et des produits qui en sont issus. Près de 90 % du porc frais et la moitié des jambons cuits portent désormais le logo « Le porc français ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70206

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 9980

Réponse publiée au JO le : [6 janvier 2015](#), page 56